

Zone urbaine

- Zone UA
- Secteur UBa
- Secteur UBb
- Secteur UBc
- Secteur UBd
- Secteur UBe

Zone à urbaniser

- Zone 1AU

Zone agricole

- Zone A

Zone naturelle

- Zone N
- Secteur Na

- Secteur Nd
- Secteur Nh
- Secteur Nm
- Secteur Nzh

Prescriptions

- Périmètre de l'OAP sectorielle
- Lisière de 50 m des boisements de 100 ha et plus (SDRIF)
- PPEANP
- Bande de 13m de part et d'autre de la Dhuis
- Risque fort de mouvement de terrain
- Risque très fort de mouvement de terrain

Éléments à préserver au titre des articles L.151.19 et L.151.23 du CU

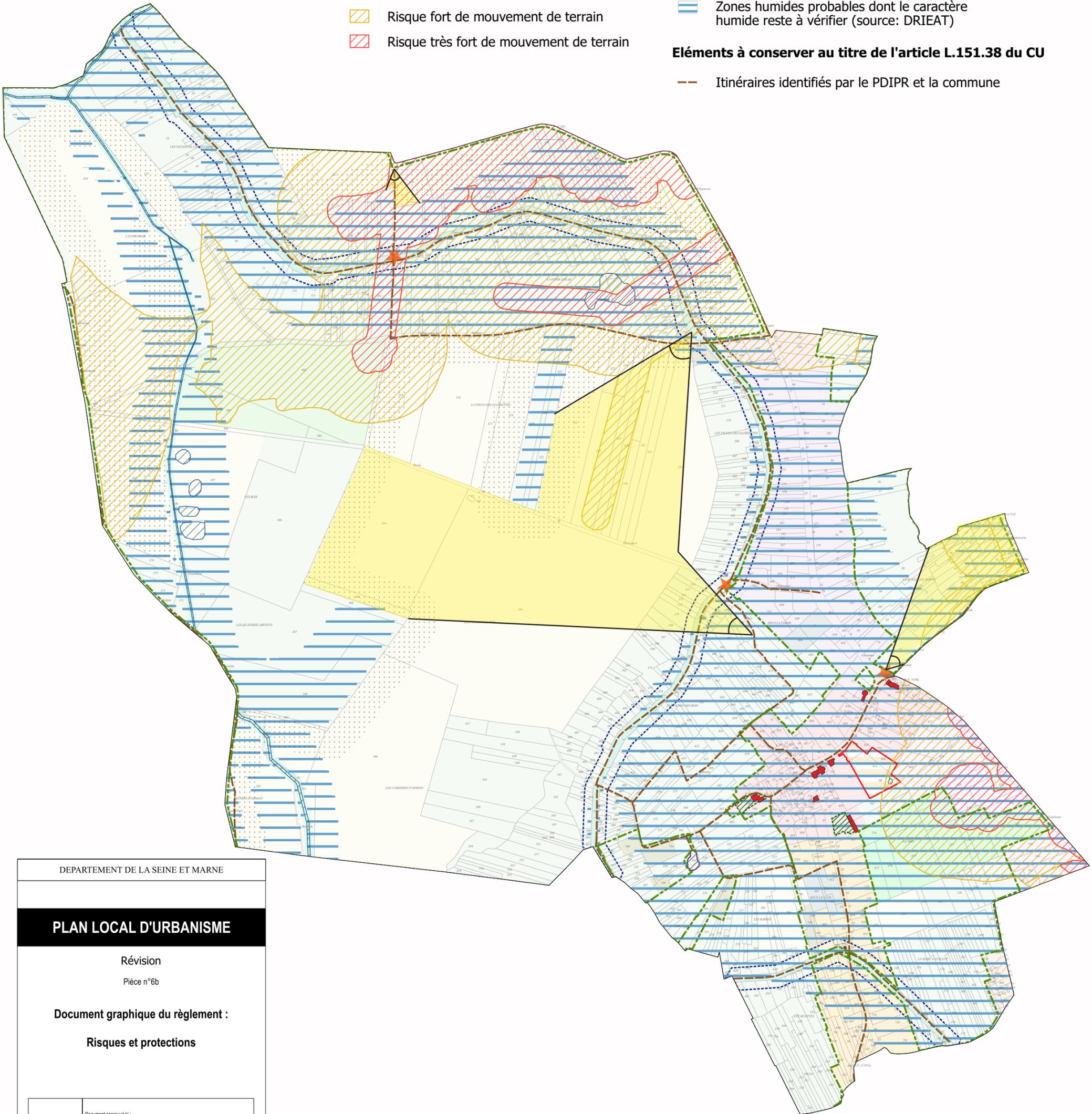
- Cône de vue
- Patrimoine bâti remarquable
- Abords de bâti remarquable
- Patrimoine vernaculaire
- Mare, plan d'eau et cours d'eau
- Mare d'intérêt historique et écologique

Enveloppe d'alerte des zones humides de classe B

- Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier (source: DRIEAT)

Éléments à conserver au titre de l'article L.151.38 du CU

- Itinéraires identifiés par le PDIPR et la commune



DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision

Pièce n°6b

Document graphique du règlement :

Risques et protections

1 : 2 000



Document approuvé le :